HARAS
NATIONAL
HENNEBONT
Syndicat Mixte

Envoyé en préfecture le 17/04/2023
Reçu en préfecture le 17/04/2023
Affiché le 21_04_2023
ID : 056-200008696-20230417-CA_00_2022BIS-BF

EXTRAIT DU REGISTRE

DU COMITE SYNDICAL

Séance Publique du 11 avril 2023

Objet de la Délibération

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Suite à la convocation en date du 30 mars 2023, le Comité du SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT s'est réuni le mardi 11 avril 2023 à 17 heures 30, au Haras National d'Hennebont, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Président du Syndicat.

Etaient présents :

Gaëlle LE STRADIC, Stéphane LOHEZIC, André HARTEREAU, Laurent DUVAL, Lydie LE PABIC, Fabrice LEBRETON, Claudine CORPART, Ronan LOAS

Absentes excusées :

Delphine ALEXANDRE, Anne GALLO, Aurélie MARTORELL, Anne JEHANNO

Départ de Ronan LOAS au cours de l'examen de la question n°1

15 rue de la Bergerie – 56700 HENNEBONT- Tél. 02 97 89 52 00
contact@smhnh.fr – www.haras-national-hennebont.fr

Envoyé en préfecture le 17/04/2023
Reçu en préfecture le 17/04/2023
Affiché le 21 - 04 - 2023
ID : 056-200008696-20230417-CA_00_2022BIS-BF

SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT

SEANCE DU COMITE
DU 11 AVRIL 2023

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Comité syndical a approuvé le compte administratif 2022 par délibération du 6 février 2023. Celui-ci comporte une erreur matérielle qu'il convient de corriger. Il y a lieu de rapporter la délibération précitée et de procéder à une nouvelle approbation du compte administratif 2022.

Les résultats du compte administratif du Syndicat Mixte du Haras National d'Hennebont pour l'exercice 2022 sont ainsi soumis pour approbation au Comité.

Après avoir entendu lecture du rapport de Monsieur le Président sur le compte administratif pour l'exercice 2022,

LE COMITE, après en avoir délibéré,
(Le Président s'étant retiré au moment du vote)

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu le compte de gestion de l'exercice 2022,
Vu la délibération du 6 février 2023 par lequel le Comité syndical a approuvé le compte administratif 2022,

Article 1 : **RAPPORTE** la délibération du 6 février 2023 relative à l'approbation du compte administratif 2022.

Article 2 : **APPROUVE** le compte administratif présenté par Monsieur le Président pour l'exercice 2022, fixant :

- Le montant définitif des recettes réalisées à 1 417 230,80 €
- Celui des dépenses effectuées à 1 135 065,35 €

SOIT UN RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE DE **+ 282 165.45 €**

ARRETE LE PRESENT COMPTE DE L'EXERCICE A DEUX CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE CENT SOIXANTE-CINQ EUROS QUARANTE-CINQ CENTIMES

Délibération adoptée à l'unanimité avec 5 voix pour et une abstention.
Abstention : Fabrice LEBRETON

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

André HARTEREAU

Envoyé en préfecture le 17/04/2023
Reçu en préfecture le 17/04/2023
Affiché le 21-04-2023
ID : 056-200008696-20230417-CA_00_2022BIS-BF

COMPTE ADMINISTRATIF 2022
NOTE SUR LES INFORMATIONS FINANCIÈRES ESSENTIELLES

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

A l'étape du vote du compte administratif 2022, la présente note répond à cette obligation fixée par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Depuis 2007, date de sa création, le syndicat mixte du Haras d'Hennebont assure l'entretien et la maintenance des 23 hectares du site constitués d'un patrimoine bâti protégé et d'un parc remarquable. Tout en coordonnant les activités des différents acteurs du site, il en porte également le développement économique, touristique et culturel en promouvant le site auprès d'un large public.

Pour lui permettre d'exercer ses compétences, un budget lui est alloué. Ce budget est voté par nature dans le cadre de la nomenclature budgétaire et comptable M14 des communes de 3500 à moins de 10000 habitants.

1. LES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le compte administratif retrace les opérations budgétaires et comptables réalisées au cours de l'année écoulée, en dépenses et en recettes, en section d'investissement d'une part et en section de fonctionnement, d'autre part.

Le montant total des recettes s'établit à	:	1 417 230,80 €
Celui des dépenses à	:	1 135 065,35 €
Soit un résultat de clôture de	:	282 165,45 €

40 530,47 € de restes à réaliser en clôture d'exercice 2022, le résultat global du compte administratif 2022 est excédentaire d'un montant de 282 165,45 €.

2. LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1. Les difficultés rencontrées

La première difficulté de l'année a été humaine. La décision d'un licenciement a été prise à l'égard d'un agent qui a assigné le Syndicat Mixte au Tribunal Administratif. La vacance de ce poste a complexifié l'organisation de la petite équipe du Syndicat Mixte.

Un renfort en intérim a permis de passer la saison et de faire face aux impératifs du quotidien.

Envoyé en préfecture le 17/04/2023
Reçu en préfecture le 17/04/2023
Affiché le 21-04-2023
ID : 056-200008696-20230417-CA_00_2022BIS-BF

De plus, une Chargée de Mission sur le volet évènementiel est venue compléter l'équipe à compter du mois de septembre.

Cette situation dégradée et les solutions temporaires que nous avons mises en œuvre ont permis de tester un autre modèle de fonctionnement. Un nouvel organigramme a été défini permettant à la fois, de valoriser les compétences internes et de déployer une organisation plus efficiente.

La météo et le contexte géopolitique ont également fortement complexifié le second semestre 2022 sur le volet de la ressource en eau et des coûts de l'énergie.
Il est constaté une augmentation de 21 % des coûts énergétiques (32.000 € en 2021, 39.000 € en 2022). L'inquiétude est grande pour l'année 2023, avec un risque d'explosion des prix de l'électricité et du gaz.
Des mesures de résilience sont en cours d'élaboration et des actions de sensibilisation pour une utilisation raisonnée des énergies et des fluides sont menées auprès du personnel et des acteurs.

Un travail à plus long terme doit être engagé sur le site autour, notamment, de la ressource en eau. Avec la sécheresse, les décisions de restrictions prises par la Préfecture ont obligé le Syndicat Mixte à annuler 4 concours d'ampleur, dont le Championnat de Bretagne de Saut d'Obstacles, le Jump'In Breizh (concours phare en Bretagne) et le grand concours complet du Patrimoine en septembre.
Ces annulations ont un impact direct de l'ordre de 30 K€ sur les recettes propres du Syndicat Mixte.

2. La conduite de nos projets structurants

Un Comité de Site s'est tenu le 31 mai 2022. Il s'agit d'une réunion annuelle en présence des élus (Présidents ou leurs représentants) des 4 collectivités membres du Syndicat Mixte. Ce Comité stratégique permet de fixer les grandes lignes prioritaires du schéma de développement pour assurer une bonne cohérence dans la conduite des projets par les services de chacune des collectivités.

Le Comité a donné son aval de principe sur le schéma de développement proposé portant principalement sur :

- Programme de restauration de l'Ecurie 7 (2023-2026) : ce projet a reçu une validation de principe du Comité Syndical en juin 2022. Le Syndicat Mixte intervient conformément à ses statuts pour la préservation du patrimoine bâti du site. Cette écurie est considérée comme prioritaire dans la mesure où elle constitue un élément bâti central du Haras et contribue à son économie et à son image.

- Programme de développement des infrastructures équestres (2025-2028) : ce second volet du plan de développement est prévu pour une mise en œuvre sur 2025-2028. Des précisions doivent être apportées sur des éléments de programme, le phasage et l'économie générale du projet.

Le mode de financement de ces programmes est en cours de définition. L'offre de concours semble être le moyen le plus adapté pour permettre aux membres du

Envoyé en préfecture le 17/04/2023
Reçu en préfecture le 17/04/2023
Affiché le 21 - 04 - 2023
ID : 056-200008696-20230417-CA_00_2022BIS-BF

Syndicat Mixte d'abonder à la section d'investissement. Les échanges se poursuivent avec les services respectifs.

Le Syndicat Mixte s'est également engagé, comme programmé, dans le lancement de l'Ecole Nationale du Cheval de Territoire, en lien avec FESTA (organisme de formation de la Société Française des Equidés de Travail). Une première session « Découverte » s'est déroulée au mois d'octobre pour valider les grands principes pédagogiques et les contenus abordés. D'autres sessions sont programmées pour 2023.

3. Le calendrier sportif et évènementiel

Le programme sportif 2022 était très prometteur, sans doute l'un des plus beaux calendriers que le Haras ait connu. Le début de saison s'est parfaitement déroulé, avec des manifestations sportives de toutes les disciplines et avec un succès d'estime avéré.

Cependant, comme indiqué précédemment, les mesures de restriction d'eau liées à la sécheresse ont conduit à l'annulation de plusieurs grandes manifestations du fait de l'impossibilité d'arroser les pistes équestres.

4. La maintenance du Patrimoine et les travaux et études engagés

L'année 2022 a marqué l'achèvement de la phase 3 du programme des travaux d'aménagement du parcours cross avec : la rénovation du « piano », la création d'un chapeau de gendarme, l'aménagement des chemins de liaison et la rénovation du passage d'eau dit « l'îlot », pour un montant total de 39 715 € HT (Montant global de l'opération des 3 phases = 148 939 € HT). Le projet est subventionné par le Fonds EPERON à hauteur de 40%, soit un montant de 60 K € HT.

98 chevaux ont été accueillis cette année sur le parcours d'entraînement de cross et 10 jours de concours et stages CCE ont été organisés sur le site.

L'achat de matériel, dont un 2ème rectangle de dressage (montant global de 7 700 €HT) a permis l'accueil du Championnat de Bretagne de Dressage, avec plus de 300 cavaliers engagés sur 3 jours de compétition.

Les études de maîtrise d'œuvre pour le projet de restauration de l'écurie n°7 ont repris. Les missions Avant-Projet (pour un montant de 10 840 € HT) ont débouché sur une présentation à l'ABF et la DRAC qui ont validé le projet. Le permis de construire a été déposé dans le courant du mois de décembre 2022.

Enfin, le Syndicat Mixte a réalisé des travaux de transformation de 2 mobil-homes (11 800 € HT) en bungalows sanitaires et douches pour l'accueil des compétiteurs ainsi que des travaux d'aménagement de l'écurie N° 5 (10 100 € HT) avec la création d'une mezzanine de stockage et la réfection du réseau d'évacuation de la douche des chevaux.

Envoyé en préfecture le 17/04/2023
Reçu en préfecture le 17/04/2023
Affiché le 21 - 04 - 2023
ID : 056-200008696-20230417-CA_00_2022BIS-BF

3. LES PRINCIPAUX CHIFFRES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

3.1 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

En matière de dépenses

Les dépenses de fonctionnement du Syndicat Mixte augmentent légèrement de +4,5 %, elles passent à 850 445,69 € au compte administratif 2022 (contre 816 012,04 € en 2021).

Les principales dépenses concernent :

- Les prestations de services et les charges de personnel ;
- La conduite des actions de maintenance et de préservation des patrimoines bâtis et arborés.

En matière de recettes

Les recettes de fonctionnement affichent une légère baisse (- 6,8 %), elles passent à 1 094 819,88 € (contre 1 174 531,75 € en 2021). Les participations des collectivités et établissements membres n'ont pas évolué (635 K€), par contre les autres produits divers de gestion courante ont été impactés par l'annulation de l'essentiel des manifestations pendant l'été (canicule).

3.2 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En matière de dépenses

Le montant total des dépenses d'équipement est en hausse de 20,5 %. Il passe à 284 619,66 € au compte administratif 2022 (contre 236 223,06 € en 2021).

Les principales dépenses d'investissement concernent :

- La phase III de l'aménagement du parcours cross sur le site, avec notamment la rénovation du « piano », la création d'un chapeau de gendarme, l'aménagement des chemins de liaison et la rénovation du passage d'eau dit « l'îlot » ;
- La reprise des études de maîtrise d'œuvre pour le projet de restauration de l'écurie n°7 ;
- Les travaux de transformation de 2 mobil-homes en bungalows et des travaux d'aménagement de l'écurie N° 5.

En matière de recettes

Les recettes de la section d'investissement de 322 410,92 € sont constituées des dotations aux amortissements pour 176 154,97 €, d'une subvention de 60 000 € et des autres réserves de 86 255,95 €.

Ce qui aboutit à un résultat net d'investissement de 37 791,26 €.

A noter qu'aucun recours à l'emprunt n'a été effectué en 2022, comme depuis la création du Syndicat Mixte.

Envoyé en préfecture le 17/04/2023
Reçu en préfecture le 17/04/2023
Affiché le 21-04-2023
ID : 056-200008696-20230417-CA_00_2022BIS-BF

CA 2022

I – SECTION D'INVESTISSEMENT

A / Les dépenses d'investissement s'élevant à : ..... **244 089,19 €**

sont réparties comme suit :

~ Travaux divers :	75 551,74 €
~ Acquisition de matériel et installations :	16 302,28 €
~ Aménagement de terrain :	44 638,69 €
~ Concessions et droits similaires :	0,00 €
~ Subvention d'investissement transférées au compte résultat	73 055,63 €
~ Déficit d'investissement reporté :	34 540,85 €

B / **Les recettes** d'investissement s'élevant à : ..... **322 410,92 €**

proviennent :

~ de l'amortissement des immobilisations :	176 154,97 €
~ Subvention:	60 000,00 €
~ Autres réserves:	86 255,95 €
~ Excédent de fonctionnement capitalisé :	0,00 €

Les crédits reportés s'élèvent en dépenses à 40 530,47 € pour des études et des travaux de bâtiments

Il en résulte un résultat net d'investissement de : **37 791,26 €**

II - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A / Les dépenses de Fonctionnement qui se sont élevées à : ..... **850 445,69 €**
sont réparties comme suit :

~ Prestations de services (dont entretien) :		228 035,93 €
~ Charges courantes de fonctionnement :		234 237,60 €
dont :		
> services extérieurs (locations, assurances, affranchissement, téléphone…) :	*105 924,25 €*	
> achat de matière et fournitures (fluides, carburants, petits équipements…) :	*119 353,79 €*	
> charges diverses de gestion courante :	*8 959,56 €*	
~ Charges de personnel :		212 017,19
~ Dotation aux amortissements :		176 154,97

B / Les recettes de Fonctionnement s'élevant à : ..... **1 094 819,88 €**
proviennent :

~ atténuations de charge	200,00 €
~ de la participation des collectivités membres	
dont > Région Bretagne :	225 000,00 €
> Département du Morbihan :	125 000,00 €
> Lorient agglomération:	225 000,00 €
> Commune d'Hennebont :	60 000,00 €
~ du revenu des immeubles :	21 329,32 €
~ de produits divers de gestion courante	91 523,79 €
~ de produits exceptionnels	1 448,21 €
~ de quote part de subvention d'investissement transférée au compte de résultat	73 055,63 €
~ du résultat de fonctionnement reporté :	272 262,93 €

Il en résulte un excédent de la section de fonctionnement 2022 de : **244 374,19 €**

Le résultat net global des 2 sections s'élève à : **282 165,45 €**